

Saint-Jérôme, le 8 mars 2001

Monsieur Hubert Meilleur
Maire de la Ville de Mirabel
14111, rue St-Jean
Mirabel, Argenteuil (Québec)
J0N 1R0

Objet : Règlement 1166 relativement à la circulation des camions
Divers chemins dans le secteur Saint-Antoine
N/D : 1.01.03

Monsieur le Maire,

Nous désirons donner suite à votre demande d'approbation, par le ministre des Transports du Québec, du règlement numéro 1166 restreignant la circulation des camions et des véhicules outils sur les montées Gascon, Valois et Lafrance, sur la Côte Saint-Antoine et le rang Sainte-Marguerite dans le secteur de Saint-Antoine.

Après étude de ce règlement et dans l'exercice de la compétence attribuée au ministre des Transports, nous vous avisons que le règlement 1166 est approuvé par le ministre des Transports, et ce, en vertu de l'article 628 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Yves Paquet, attaché d'administration au Service des liaisons avec les partenaires et les usagers au (450) 569-3057, poste 4012.

Veillez accepter, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le directeur,



MARIO TURCOTTE, ing

c.c. Mme Suzanne Mireault, greffière – ville de Mirabel

Direction des Laurentides-Lanaudière

85, rue de Martigny Ouest
Bureau 3.18
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072
Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca